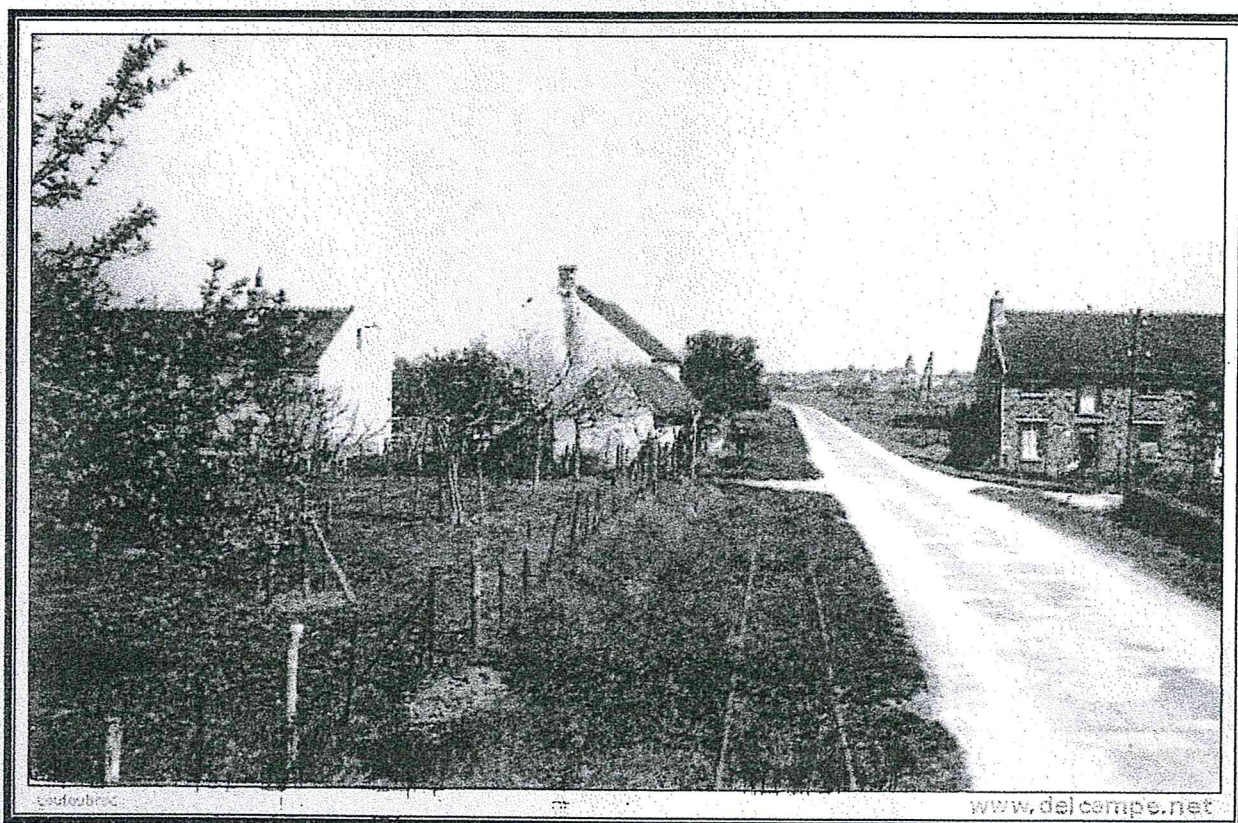


En direct de Choisy

Octobre 2016 – N° 62



Le hameau de Cofféry

Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h
5, route de la Ferté Gaucher

Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aida NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

N° 62 – Octobre 2016
Imprimé par nos soins



LE MOT DU MAIRE

- Ce numéro, le dernier avant la fusion effective des communautés de communes de La Ferté Gaucher et de Rebaix, est toujours dans une certaine inconnue :
 - Dénomination
 - Future gouvernance (Président, Vice-présidents, délégués)
 - Devenir des personnels
 - Compétences : maintenues, nouvelles, abandonnées
 - Projets : maintenus, nouveaux, abandonnés
 - Impact financier

Les membres des Bureaux actuels y travaillent et réfléchissent au futur montage de ce jeu de « LEGO » en un seul mot bien sûr.

- Pour rester plus local, les projets lancés cette année avec des possibilités de subventions commencent à sortir. Mais ces aides sont plus modestes qu'annoncées et espérées :
 - Extension salle communale de motricité : 32% au lieu de 50% soit 8000 € en moins.
 - Voirie 2016 : 40% au lieu de 50% soit 10 000 € en moins.
 - Amendes de police (stationnement) : 50% prévus mais confirmation en novembre annoncée à la baisse.

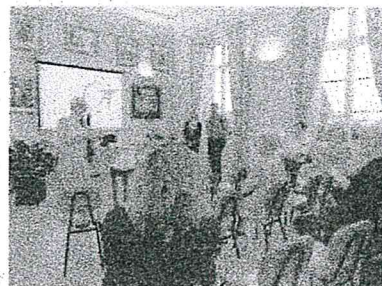
Il y aura donc nécessité de repenser les dépenses d'investissements.

- Si la procédure de désistement, auprès du Tribunal Administratif, à l'encontre du P.L.U (voir article ci-après) est plutôt une nouvelle apaisante, la commune est à nouveau assignée, au même tribunal. La raison est la contestation d'une demande de remboursement d'indemnités versées à tort à du personnel en congé longue durée depuis plus de 2 ans.
- Au mois de novembre, notre commune, comme La Ferté Gaucher et Jouy-sur-Morin, accueillera les élections primaires de la Droite et du Centre en vue des Présidentielles 2017. Nous étions la seule commune du canton qui avait permis les primaires de la Gauche en 2012, peut être serons-nous appelés à réitérer le prêt d'une salle cette fois-ci. La tenue des bureaux de vote sera assumée par les partis politiques. Nous avons quelques mois de joutes verbales avant de savoir qui sortira du chapeau en mai 2017. Bien malins aujourd'hui ceux qui risqueraient un nom, chacun des protagonistes étant le meilleur, n'est-ce pas ?
- J'espère que ce bulletin, tout simple sans support publicitaire comme à son habitude, apportera le maximum d'informations intéressantes. Merci à l'équipe Communication, merci de votre attention.

Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- Une réunion sur le Transport à la Demande (TAD) s'est tenue à la mairie le jeudi 22 septembre. Quatre personnes seulement ont fait la démarche de venir s'informer !

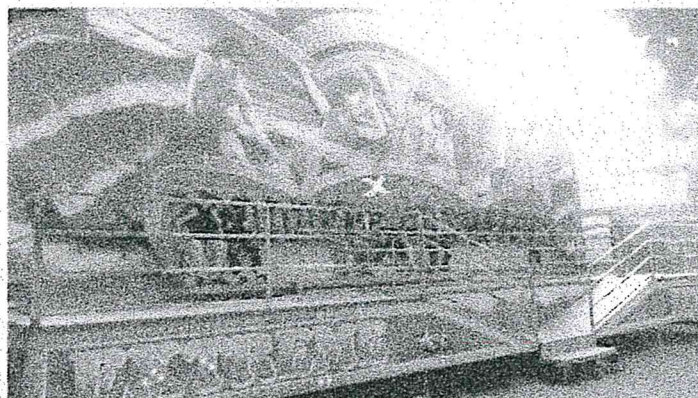


Petit rappel : Les Communautés de Communes de la Brie des Morin et du Cœur de la Brie mettent à disposition des habitants un service de transport à la demande. Ce service est géré par la société DARCHE GROS à travers la mise en place de deux véhicules de 9 places, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les voyageurs, sous condition d'une réservation préalable, sont pris en charge sur l'un des points d'arrêt du territoire des deux communautés de communes, à destination des pôles de desserte.

Le transport de personnes est accessible sous condition d'une réservation préalable au plus tôt un mois avant la course et au plus tard la veille à 17 h au n° 0800 066 066.

Un tarif unique est appliqué à tous les usagers quelle que soit la destination avec possibilité de correspondance. Le prix d'un trajet (aller simple) est de 2 €.

- **13 et 14 juillet :** comme chaque année, Christophe MAYEUR, aidé cette fois par M. MANTEAU (tous deux artificiers) ont présenté un spectacle pyrotechnique de grande qualité. Nous les remercions vivement ainsi que Philippe MAGNIER, les employés municipaux et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation
- **Fête du Tillet :** cette année la fête foraine s'est tenue du vendredi soir au lundi mais le temps n'était pas de la partie. Toutefois, le Magic surf a remporté un vif succès.



- **La brocante :** le 18 septembre, malgré les conditions météorologiques médiocres de la matinée et une foultitude de brocantes aux alentours, celle d'Animation Loisirs fut un succès. Pas un nombre important d'exposants, mais une bonne humeur générale, avec un bar et une restauration rapide qui sut ravir les consommateurs, et bien sûr l'omelette était au menu !
- **Le Forum des associations** organisé par FIT' FUN s'est tenu le 3 septembre dernier à la salle des fêtes. Toutes les associations de la commune étaient représentées. Merci aux bénévoles qui ont accueilli les visiteurs peu nombreux.
Une proposition est faite de tenir ce forum un vendredi soir l'année prochaine. Nous en reparlerons dans un prochain bulletin.
- **Journées du patrimoine :** voir l'article dans la rubrique CCCB.
- **La bourse aux jouets** aura lieu le samedi 5 novembre. Les places étant limitées, pensez à réserver dès maintenant au 06 85 79 27 10.

Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aida NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

N° 62 – Octobre 2016

Imprimé par nos soins

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- Jean-Marie FRISSON, le 30 juillet 2016
- Mme NOTTIN, le 18 août 2016 : personne discrète et sympathique, elle était la doyenne de notre village. Son époux fut le Président fondateur des Jeunes d'Autrefois.
- Jean-Pierre PHILIPPE, le 21 septembre 2016 : embauché par Monsieur MÉNAGE alors Maire, il est entré au service de la commune en qualité d'agent technique en octobre 1984. Il a pu faire valoir ses droits à la retraite (dont il a peu profité) en janvier 2008. Nous nous souviendrons de cet enfant du pays, homme simple et connu de chacun, pour ses faiblesses et ses qualités, prêt à rendre service et ne reculant pas devant les tâches laborieuses et parfois ingrates qu'il était amené à exécuter.

Vive les mariés

- Alexandra PÉRONNET et Marc MESSE, le 16 juillet 2016
- Mélanie ROYER et Mickaël RANDON, le 6 août 2016
- Marina FAHY et Johann CARRIQUI, le 3 septembre 2016

Bonjour les bébés

- Robin DELHOMME, le 31 juillet 2016
- Cassandre BISCHOFF LAPORTE, le 25 août 2016

LE CALENDRIER

7 octobre	Réunion publique éoliennes	Société RES
8 octobre	Loto des enfants	Amicale Scolaire
13 octobre	Art Floral	Animation Loisirs*
15/16 octobre	Salon des Saveurs	Animation Loisirs
22 octobre	Soirée années 80	ASS News
23 octobre	Salon de la Femme	ASS News
28 octobre	Permanence B.U.S. 77	AIDEALE
31 octobre	Halloween	Amicale Scolaire
5 novembre	Bourse aux jouets	Fit Fun
6 novembre	Thé dansant	ASS News
11 novembre	Commémoration	Commune
17 novembre	Beaujolais nouveau	Animation Loisirs
20 novembre	Thé dansant	Jeunes d'Autrefois
25 novembre	Permanence B.U.S. 77	AIDEALE
3 décembre	Loto du Foot	Foot
10 décembre	Marché de Noël	Amicale Scolaire
17 décembre	Soirée de Noël Foot	Foot
30 décembre	Permanence B.U.S. 77	AIDEALE

*Pour novembre et décembre, dates à définir

LES TRAVAUX

- Toutes les bandes de voirie ont été repeintes.
- La 2^{ème} phase de travaux du cimetière est terminée.
- Les travaux continuent aux lavoirs, merci aux bénévoles.
- La vidéoprotection complémentaire (Place de l'Eglise, rue du Buis Argenté et à l'Aire de jeux) sera mise en service début octobre.
- Lancement de l'appel d'offres pour le programme de voirie (100 000 €).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

(Voir encart)

P.L.U.

Coup de théâtre : la veille de l'audience au Tribunal Administratif, à l'encontre de notre document mis en cause le 6 septembre 2013, les parties plaignantes ont eu la volonté de se désister, soit après 35 mois de réflexion et beaucoup d'énergies dépensées, réalisant ne pas obtenir satisfaction sur le fond. En conséquence, le P.L.U. de septembre 2012 est pérennisé, ce qui revient à dire que nous aurions pu faire l'économie d'un nouveau document d'un point de vue financier, de consommation d'heures de réunions et de tensions avec la Communauté de Communes du Cœur de la Brie. En effet, celle-ci ayant décidé de prendre la compétence « urbanisme » et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), les rapports ont été difficiles. Maigre compensation : la CCCB devrait assumer le reliquat de frais et être porteuse du document prochainement proposé à enquête publique.

Les orientations communales, encadrées par de nombreux règlements, ne seraient pas remises en cause mais auront une durée de vie limitée à l'application du futur P.L.U.I. et sous réserve de la volonté de la communauté de communes élargie.

L'ASSAINISSEMENT, secteur du Montcel

- Par simplicité, nous dirons que le secteur du Montcel concerne une partie de la route de Provins et la rue de la Brunotterie. La future zone aménagée baptisée « zone du Vannetin » aura son propre réseau de collecte des eaux usées et sera faite, coordonnée avec les équipements communaux.
- Le maître d'œuvre retenu pour la partie communale (PRO CIME de Croissy Beaubourg) intervient également et simultanément avec le Syndicat de l'Eau du Nord-Est (S.N.E.) pour optimiser études et travaux.
- Les premiers relevés topographiques sont en cours.
- Afin d'optimiser le passage des réseaux collectifs, les propriétaires des parcelles pouvant permettre la pose de canalisations gravitaires ont été sollicités pour un accord de principe, avant de lancer l'étude du projet (des conventions de servitude seront alors établies).
- Le planning : relevés topo, études, demandes d'aides, consultation d'entreprises jusque fin 2017, travaux en suivant.

MUTUELLE POUR TOUS

A l'issue de la réunion d'information du 20 juin 2016 avec l'Association ACTIOM et des rendez-vous personnalisés du 11 juillet, plusieurs personnes ont donné suite aux propositions présentées.

Des documents informatifs sont toujours disponibles à la mairie qui se chargera de la mise en rapport avec l'association.

Il est précisé que la démarche entreprise par la commune est d'inciter à une « mutuelle pour tous » dans des conditions correctes. Toutefois, une telle action peut être faite individuellement auprès de nombreux organismes qui ne manquent pas de faire leur publicité (presse/télévision/internet ...). La comparaison des offres et mise en concurrence sont, bien sûr, de rigueur.

PROJET EOLIEN « RES »

- Depuis le dernier bulletin municipal, une seconde réunion d'information par RES s'est tenue le 7 juillet. (Malgré la demande du maire, RES a refusé de produire des insertions complémentaires).
- Le COPIL (Comité de Pilotage) s'est réuni 2 fois pour valider les moyens d'informations et d'échanges demandés par la Commune, en plus du site et des diffusions de documents assez « softs ».
- Un courrier du Préfet, en date du 8 juillet, indique un complément de dossier demandé par la D.R.I.E.E. (Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) au développeur, retardant d'autant le délai d'instruction du dossier qui vient juste d'être satisfait. (A priori, dossier environnemental très incomplet, voire bâclé, dénotant un manque de professionnalisme. Etonnant !).

Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aida NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

N° 62 – Octobre 2016
Imprimé par nos soins

- Une entrevue du Maire de Choisy-en-Brie avec Madame l'architecte en cheffe des Bâtiments de France à Fontainebleau, a permis de confirmer que ce service, au même titre que la D.D.T. (Direction Départementale du Territoire) aurait un avis à émettre qui, compte tenu de l'impact et des bâtiments protégés dans un rayon de 15 kilomètres, se rapprocherait certainement de la décision négative du Conseil municipal de septembre 2015.
- Bien que le Préfet indique qu'une consultation citoyenne sur le sujet durant l'enquête publique soit attaquant, le Conseil Municipal du 26 septembre a décidé malgré tout de la lancer afin de pouvoir éventuellement s'appuyer dessus avant de se prononcer officiellement.
- Une visite de site existant dans l'Yonne a été proposée, pouvant permettre de se faire une idée « grandeur réelle » des impacts visuels, sonores et autres de ce type de générateurs.
- La réunion organisée le 7 octobre à 18 h 45 à la salle polyvalente de Choisy, louée pour l'occasion par l'entreprise RES, permettra le dialogue entre les différentes parties. Ces échanges permettront d'asseoir les opinions de chacun avant l'enquête publique dont la date n'est pas connue à ce jour. Il est précisé que les services de l'Etat ne souhaitent pas, ni ne peuvent, participer à cette réunion.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

- La rentrée scolaire de septembre s'est déroulée sans encombre pour les enfants des écoles de CHOISY-EN-BRIE et CHARTRONGES. Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, des mesures de sécurité ont été prises par les directeurs des écoles sur les deux sites scolaires. Ainsi, le jour de la rentrée, les enfants entrant pour la première fois en maternelle ont pu être accompagnés par leurs parents jusqu'en classe.
- Il n'y a pas eu de fermeture de classe pour la rentrée (comme il avait été annoncé en milieu d'année) mais il faut rester vigilant.
- Madame Dominique LERAY, après + de 15 ans de services au R.P.I., a pris sa retraite au 1^{er} octobre 2016. Les membres du R.P.I. et les élus communaux lui souhaitent une bonne et paisible retraite.
- La carte IMAGINE R : les collégiens hors R.P.I. ou assimilés bénéficient d'une aide départementale complémentaire qui ramène le coût annuel de la carte à 100 €. Pour cela, les familles concernées doivent directement se connecter sur le site de Seine et Marne.fr courant octobre 2016 pour voir les modalités de remboursement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Drones : les nouvelles règles en vigueur au 1^{er} janvier 2016

A la veille de Noël 2015, 2 arrêtés ont été publiés au Journal Officiel afin de préciser la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des drones civils (de loisir ou professionnel). Ces 2 textes font désormais la distinction entre les « aéronefs » (à usage de loisir ou de compétition) et les professionnels destinés à des activités particulières (relevés topographiques, observations et surveillances aériennes).

Si vous possédez un drone, si ce sujet vous intéresse, consultez le site www.xavdrone.com/divers/legislation.

CCCB

Journées du patrimoine

La CCCB s'est associée à l'usine Villeroy et Boch Fliesen GmbH pour organiser des visites gratuites de ce site industriel à la Ferté Gaucher toute la journée du samedi 17 septembre. Ces « Portes Ouvertes » ont remporté un vif succès. Le site briard, avec ses 136 salariés, fabrique uniquement des carreaux muraux et s'est spécialisé dans les grands formats.

Quelques faits marquants :

- 1748 : Fondation d'une faïencerie, à Audun-le-Tiche, par François BOCH.
- 1836 : Alliance avec un autre Faïencier, Nicolas VILLEROY et naissance de l'entreprise VILLEROY et BOCH.
- 1956 : Construction de l'usine de carreaux à La Ferté Gaucher.
- 1964 : Construction de l'usine sanitaire qui sera fermée en 1998.
- 2007 : Prise de participation de la société turque ECZACIBASI à hauteur de 51%.
- 2011 : Prise de participation d'ECZACIBASI à hauteur de 75%.
- 2014 : Nouvelle technologie de décoration : impression jet d'encre sur les carreaux.
- 2015 : Modernisation du site avec la poursuite d'installation de trolleys.

AVIS A LA POPULATION

- Depuis quelques jours, des personnes se présentent à la mairie se recommandant de grandes sociétés pour faire du porte à porte dans notre village. Elles ne possèdent pas de papiers officiels à présenter. Si ces démarcheurs se rendent à votre domicile, soyez vigilants, ne les faites pas entrer. Sachez que la mairie ne les cautionne absolument pas, contrairement à ce qu'ils vous diront !
- Afin de décorer notre commune pour les fêtes de fin d'année, nous recherchons des branches de sapin et des bénévoles. Merci de vous adresser à la mairie.
- N'oubliez pas de vous inscrire en mairie pour le concours communal des maisons illuminées.

LES TARIFS COMMUNAUX 2017

Lors de sa séance du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a décidé, pour la deuxième année consécutive, de ne pas augmenter les tarifs communaux.

- **SALLE POLYVALENTE** : 1 jour = 160 €, week-end = 220 €, lave-vaisselle = 25 €, vaisselle = 120 € (tables et chaises comprises)
- **LOCATION SEULE DU MATERIEL COMMUNAL** : table rectangulaire = 4 €, chaise = 1.50 €, banc = 3 €
- **ASSAINISSEMENT** : taxe de raccordement = 2000 € HT, abonnement = 29 € HT, taxe assainissement = 3.50 € HT/m3
- **CIMETIERE**
 - CAVEAU PROVISOIRE : 1 semaine = gratuit, jour suivant = 12 €/jour
 - CONCESSIONS : 15 ans = 150 €, 30 ans = 250 €, 50 ans = 400 €
 - COLOMBARIUM : taxe ouverture = 50 €, 10 ans = 400 €, 30 ans = 800 €

COUP DE CHAPEAU

- Une nouvelle récompense pour le poney club du Bois Chesnot au Championnat de France qui s'est déroulé du 02 au 10 juillet à Lamotte Beuvron. Jade Dare Lam et son équipe la "Chesnot Still" ont ramené la médaille de bronze en poney games en catégorie junior 2.
- Tiphaine HANRAS (15 ans) a participé au Championnat de France de natation du 26 au 30 juillet à Amiens, et s'est qualifiée en finale au 200 m papillon et termine 12^{ème} cadette France et 45^{ème} toutes catégories.

Bravo et félicitations à nos sportifs.

« JECHOISYJECOURS »

Voici un texte communiqué par Thierry MAGHIN :

« Jechoisyjecours », cette année changement de formule. Il a été décidé de se retrouver tous les dimanches à 10 h 30, place de l'Eglise, pour une escapade commune. Nous commencerons tous ensemble par un petit tour à une vitesse adaptée à tous. Puis, ceux qui le désirent repartiront pour une escapade plus longue ou plus rapide.

La course à pied vous tente ? Venez essayer avec nous ! Rendez-vous dimanche. »

CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1^{er} NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h/17h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/17h, dimanche et jours fériés : 9h/12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN (du 1^{er} mars au 31 octobre sauf 1^{er} mai)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h/18h, jeudi : 9h/12h, samedi 9h/12h et 14h/18h, dimanche et jours fériés 9h/12h. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).

LES COLLECTES

- Bacs gris : 1 fois par semaine le mardi après-midi.
- Bacs jaunes : 1 semaine sur deux (semaine impaire) le jeudi après-midi.
- Bacs verts pour les déchets verts : le jeudi matin d'avril à novembre.
- Encombrants : 2^{ème} lundi des mois impairs. **NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR.**

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

LE SERVICE ÉTRANGER de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Chaque année, le défenseur des droits traite de nombreux dossiers de discriminations :

- liées à l'homosexualité, à l'égard des personnes handicapées, fondées sur l'origine des personnes, à l'égard des femmes au travail,
- et de nombreux dossiers concernant les relations des usagers avec les services publics, le comportement professionnel des forces de sécurité, la défense des droits de l'enfant.

Contactez le défenseur des droits au 09 69 39 00 00 et sur [www.defenseur des droits.fr](http://www.defenseur-des-droits.fr)

IMPORTANT : il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.

RAPPEL : un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.